



Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30 le 20 janvier 2020, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard (*quitte et reprend son siège au cours de la résolution n° 2020-01-016*);

Mesdames les conseillères Josée LaForest et Line Marie Laurin ainsi que messieurs les conseillers Denis Vézina, Guy Lacroix, Richard Pelletier et Émile Henri;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière.

2020-01-001

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. **Point ajouté** - Hommage au drapeau du Québec – 72^e anniversaire
3. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois
4. Approbation des procès-verbaux – séance ordinaire du 2 décembre 2019 et séances extraordinaires des 9 et 11 décembre 2019
5. Comptes à payer – mois de décembre 2019

Réglementation

6. Adoption du projet de règlement n° 1110-1 modifiant le règlement n° 1110 Portant sur l'entente relative à des travaux municipaux et remplaçant le règlement n° 1062 – fixation de l'assemblée publique de consultation
7. Résultat procédure d'enregistrement – 13 et 14 janvier 2020 – règlement n° 1157 Décrétant une dépense et un emprunt de 550 000 \$ pour des travaux de réaménagement du planchodrome au parc du Ruisseau
8. Adoption du second projet de règlement n° U-220-25 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° U-220
9. Adoption du règlement n° U-270-1 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° U-270 afin d'abroger la section du P.A.E. de la rue Marcoux
10. Adoption du règlement n° U-280-2 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° U-280 afin d'ajouter des dispositions pour la zone 213-H (rue Marcoux)

Comités et organismes régionaux

11. PÉRIODE D'INTERVENTION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM-19-14 – Demande de dérogation mineure n° DM-19-14 – subdivision du lot – 219, rue Taillon Ouest – zone 109-H
12. Modification des résolutions n°s 2017-11-301 et 2019-04-063 afin de changer les substituts à la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu et à la Régie intermunicipale d'Assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand
13. Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand – nomination représentant de la Ville



Personnel

14. Embauche secrétaire – statut remplaçant – Services techniques
15. Prolongation embauche technicien en génie civil – statut temporaire – Services techniques

Contrats, mandats et acquisitions

16. Autorisation dépenses travaux supplémentaires – travaux d'agrandissement de la mairie – règlement n° 1137
17. Rejet de soumission – fourniture d'un chasse neige et d'une aile de côté détachable pour chargeur sur roues – appel d'offres n° ST1926
18. Adjudication de contrat – éditeur de format PDF – suite de productivité Nitro – 3 ans
19. Autorisation de signature d'un avenant – entente de développement culturel (convention d'aide financière) – programme d'aide aux initiatives de partenariat – ministère de la Culture et des Communications du Québec – 2020

Affaires courantes

20. **Point retiré** – Demande au ministère des Transports – relocalisation du passage à niveau prévu rue William McMaster à McMasterville
21. Dépôt compte rendu annuel 2019 – Gestion et vidange des fosses septiques
22. Subvention – Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. – saison de navigation 2020
23. Subvention – école Jacques-Rochelleau – salon du livre – 4 et 5 décembre 2019
24. Subvention – Comité de parents BÉMOL – campagne de financement annuelle 2019-2020
25. Subvention – École les Dynamix – Championnats québécois en trampoline – 26 au 28 avril 2019
26. Subvention – Équipe du Québec – Défi de Patinage Canada 2020 – 27 novembre au 1^{er} décembre 2019
27. Dépôt de rapports de participation
28. **Point ajouté**
 - 28.1 AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 1155 Relatif au stationnement de nuit en période hivernale afin d'exclure de l'interdiction de stationnement la rue Roland-Chagnon et le côté sud de la rue Daragon (projet de règlement n° 1155-1)
29. Période de questions et réponses
30. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Hommage au drapeau du Québec – 72^e anniversaire

Hommage au drapeau du Québec

Notre drapeau occupe une place d'honneur dans nos manifestations populaires et sur nos édifices. Emblème nécessaire à toute nation, il nous permet de reconnaître l'originalité, la personnalité et le caractère distinct du Québec. Il symbolise nos sentiments de fidélité, d'engagement et de solidarité. La fleur de lys qui orne notre drapeau est une image de franchise, de paix et de grandeur.

L'année 2020 correspond au 72^e anniversaire du drapeau du Québec (1948-2020).

SALUT AU DRAPEAU DU QUÉBEC

Drapeau du Québec,
Salut !
À toi mon respect,
Ma fidélité,
Mon amour,
Vive le Québec,
Vive son drapeau !

Monsieur le conseiller Guy Lacroix quitte et reprend son siège au cours de ce point.

Parole aux Grandbasiloises et Grandbasilois (19 h 34 à 20 h 24)

- Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.



2020-01-002

RÉSOLUTION

Approbation des procès-verbaux – séance ordinaire du 2 décembre 2019 et séances extraordinaires des 9 et 11 décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires tenues les 9 et 11 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée LaForest,
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires tenues les 9 et 11 décembre 2019, sans être lus publiquement, tel que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-003

RÉSOLUTION

Comptes à payer – mois de décembre 2019

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de décembre 2019 et représentant les déboursés suivants :

➤ Fonds d'administration	3 982 181,26 \$
➤ Fonds des dépenses en immobilisations	<u>731 265,84 \$</u>
	<u>4 713 447,10 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-004

RÉSOLUTION

Adoption du projet de règlement n° 1110-1 modifiant le règlement n° 1110 Portant sur l'entente relative à des travaux municipaux et remplaçant le règlement n° 1062 – fixation de l'assemblée publique de consultation

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le projet de règlement n° 1110-1;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le conseil entérine la date de l'assemblée publique de consultation fixée par la greffière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement n° 1110-1 modifiant le règlement n° 1110 Portant sur l'entente relative à des travaux municipaux et remplaçant le règlement n° 1062;



D'entériner la date de l'assemblée publique de consultation fixée au lundi 3 février 2020, à 19 h 15, à la Salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand.

Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence la personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement n° 1110-1 et entendra les personnes désirant s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résultat procédure d'enregistrement – 13 et 14 janvier 2020 – règlement n° 1157
Décrétant une dépense et un emprunt de 550 000 \$ pour des travaux de réaménagement du planchodrome au parc du Ruisseau

Dépôt du certificat de la greffière relativement à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement n° 1157, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités :

- Tenue du registre : 13 et 14 janvier 2020
- Personnes habiles à voter : 12 487
- Signatures requises : 1 260
- Personne enregistrée : 0
- Résultat : Approuvé par les personnes habiles à voter

2020-01-005

RÉSOLUTION

Adoption du second projet de règlement n° U-220-25 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° U-220

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le second projet de règlement n° U-220-25;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le projet de règlement n° U-220-25 à la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 décembre 2019, il y a lieu d'adopter, avec modification, soit en retirant les dispositions relatives aux logements accessoires, le second projet de règlement n° U-220-25;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement n° U-220-25 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° U-220.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-006

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° U-270-1 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° U-270 afin d'abroger la section du P.A.E. de la rue Marcoux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° U-270-1;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le projet de règlement n° U-270-1 à la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 décembre 2019, il y a lieu d'adopter, sans modification, le règlement n° U-270-1;



CONSIDÉRANT QUE le règlement n° U-270-1 n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° U-270-1 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° U-270 afin d'abroger la section du P.A.E. de la rue Marcoux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-007

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° U-280-2 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° U-280 afin d'ajouter des dispositions pour la zone 213-H (rue Marcoux)

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° U-280-2;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le projet de règlement n° U-280-2 à la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 décembre 2019, il y a lieu d'adopter, sans modification, le règlement n° U-280-2;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° U-280-2 n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° U-280-2 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° U-280 afin d'ajouter des dispositions pour la zone 213-H (rue Marcoux).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE D'INTERVENTION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM-19-14

Conformément à la procédure prévue par la loi, avant que le conseil statue sur le prochain point, le président de l'assemblée invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 219, rue Taillon Ouest, dans la zone 109-H.

Aucune intervention.

2020-01-008

RÉSOLUTION

Demande de dérogation mineure n° DM-19-14 – subdivision du lot – 219, rue Taillon Ouest – zone 109-H

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au 219, rue Taillon Ouest, une subdivision du lot ayant une profondeur de 27,63 mètres, alors que le règlement de zonage exige une profondeur minimale de 30 mètres;



CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-19-51 adoptée le 19 novembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié le 16 décembre 2019, à la mairie ainsi que sur le site Web de la Ville, invitant les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance sur la demande mentionnée ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure n° DM-19-14 pour l'immeuble situé au 219, rue Taillon Ouest, dans la zone 109-H, et d'autoriser une subdivision du lot ayant une profondeur de 27,63 mètres alors que le règlement de zonage exige une profondeur minimale de 30 mètres, le tout conformément à la recommandation n° UR-19-51 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme le 19 novembre 2019 et au règlement n° U-260 relatif aux dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-009

RÉSOLUTION

Modification des résolutions n°s 2017-11-301 et 2019-04-063 afin de changer les substituts à la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu et à la Régie intermunicipale d'Assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Émile Henri à titre de substitut à la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu par la résolution n° 2017-11-301 adoptée à la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2017;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Denis Vézina à titre de substitut à la Régie intermunicipale d'Assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand par la résolution n° 2019-04-063 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les résolutions ci-haut mentionnées afin de changer les substituts;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution n° 2017-11-301 afin de nommer monsieur Denis Vézina à titre de substitut à la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu;

De modifier la résolution n° 2019-04-063 afin de nommer monsieur Émile Henri à titre de substitut à la Régie intermunicipale d'Assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-010

RÉSOLUTION

Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand – nomination représentant de la Ville

CONSIDÉRANT la nomination de la greffière, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, à titre de représentante de la Ville au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand (ci-après nommée : O.M.H.) par la résolution n° 2015-07-176 adoptée à la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015;



CONSIDÉRANT QUE le mandat de la représentante de la Ville, d'une durée de trois (3) ans, est échu depuis juillet 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer rétroactivement la greffière à titre de représentante de la Ville pour la période de juillet 2018 à décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer la greffière adjointe à titre de représentante de la Ville à compter de janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

De nommer la greffière, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, à titre de représentante de la Ville pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand, rétroactivement au mois de juillet 2018, et ce, jusqu'en décembre 2019;

De nommer la greffière adjointe, madame Éléa Claveau, notaire à titre de représentante de la Ville pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand, de janvier 2020 à juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-011

RÉSOLUTION

Embauche secrétaire – statut remplaçant – Services techniques

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la secrétaire aux Services techniques;

CONSIDÉRANT l'embauche par la résolution n° 2019-11-329 de la titulaire du poste de secrétaire, statut régulier aux Services techniques;

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de la titulaire du poste;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'embaucher une secrétaire, statut remplaçant, afin de pallier à l'absence de la titulaire du poste jusqu'à son retour au travail;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 4 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que l'employée puisse débiter son remplacement le 9 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'embaucher madame Georgiana Toma à titre de secrétaire, statut remplaçant aux Services techniques, rétroactivement au 9 décembre 2019, au salaire de l'échelon 3, et ce, pour un minimum de six (6) mois, jusqu'au retour complet au travail de la titulaire du poste, statut régulier, et selon les conditions de travail déterminées par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2020-01-012

RÉSOLUTION

Prolongation embauche technicien en génie civil – statut temporaire – Services techniques

CONSIDÉRANT le projet de réalisation d'un plan de mobilité active en vue d'obtenir de l'aide financière pour la réalisation d'infrastructures destinées aux piétons et aux cyclistes, à la suite de l'adoption par le conseil des prévisions budgétaires pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réjean Brouillette est à l'emploi de la Ville à titre de technicien en génie civil, statut temporaire depuis 2018 et que son expertise en dessin assisté par ordinateur est un atout pour la réalisation de ce plan de mobilité active;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'embauche de Monsieur Brouillette à raison de dix heures par semaine jusqu'au 23 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services techniques et du chef de division du génie, messieurs Robert Roussel, ing. et Guillaume Grégoire, ing., en date du 7 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De prolonger l'embauche de monsieur Réjean Brouillette à titre de technicien en génie civil, statut temporaire à compter du 21 janvier 2020, à raison de dix heures par semaine, et ce, jusqu'au 23 décembre 2020, au salaire de l'échelon 5 et aux conditions de travail déterminées par les dispositions de la convention collective de travail en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-013

RÉSOLUTION

Autorisation dépenses travaux supplémentaires – travaux d'agrandissement de la mairie – règlement n° 1137

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2018-01-016, le conseil adjugeait à Comeau Experts-Conseils (maintenant Shellex Groupe-Conseil) le contrat pour les services professionnels en ingénierie du bâtiment dans le cadre des travaux d'agrandissement de la mairie, pour un montant de 49 439,25 \$;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires occasionnés à la firme par des imprévus et modifications en cours d'exécution, de même que la prolongation de chantier, le tout représentant une somme additionnelle d'un maximum de 38 099,77 \$;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2018-02-049, le conseil adjugeait à MA-TH inc. le contrat pour les services professionnels en ingénierie des structures dans le cadre des travaux d'agrandissement de la mairie, pour un montant de 22 765,05 \$;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires occasionnés par des imprévus et modifications en cours d'exécution, le tout représentant une somme additionnelle d'un maximum de 14 287,42 \$;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2018-08-259, le conseil adjugeait à Marieville Construction (MCI) inc. le contrat pour des travaux d'agrandissement de la mairie, pour un montant de 3 030 901,80 \$;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires occasionnés par des travaux réalisés non prévus au contrat et la prolongation de chantier, représentant une somme additionnelle d'un maximum de 482 790 \$;



CONSIDÉRANT la recommandation de la gestionnaire de projets, madame Mélissa Bérubé, ing. jr et du directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 9 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

D'autoriser les travaux supplémentaires occasionnés par des imprévus ou des modifications en cours d'exécution dans le cadre des travaux d'agrandissement de la mairie;

D'autoriser le paiement à Shellex Groupe-Conseil des coûts supplémentaires d'un maximum de 38 099,77 \$, taxes en sus;

D'autoriser le paiement à MA-TH inc. des coûts supplémentaires d'un maximum de 14 287,42 \$, taxes en sus;

D'autoriser le paiement à l'entrepreneur Marieville Construction (MCI) inc. des coûts supplémentaires d'un maximum de 482 790 \$, taxes en sus.

Les fonds sont disponibles au règlement n° 1137.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-014

RÉSOLUTION

Rejet de soumission – fourniture d'un chasse neige et d'une aile de côté détachable pour chargeur sur roues – appel d'offres n° ST1926

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un chasse neige et d'une aile de côté détachable pour chargeur sur roues, appel d'offres n° ST1926;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 8 janvier 2020, au montant suivant, taxes incluses :

Soumissionnaire	Montant soumis	Montant corrigé
Entreprise Desjardins et Fontaine Ltée	53 466,13 \$	54 139,86 \$ *

* Non conforme

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée est non conforme;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur François Pelletier, T. P., en date du 8 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

De rejeter la soumission déposée le 8 janvier 2020 pour la fourniture d'un chasse neige et d'une aile de côté détachable pour chargeur sur roues, appel d'offres n° ST1926.

Il est de plus résolu d'autoriser les Services techniques (Travaux publics) à débiter un nouveau processus d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2020-01-015

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat – éditeur de format PDF – suite de productivité Nitro – 3 ans

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour l'ensemble des licences de la Ville pour le logiciel de format PDF;

CONSIDÉRANT les recherches effectuées afin de trouver un produit sécuritaire et abordable compatible avec les fonctionnalités utilisées par la Ville;

CONSIDÉRANT la réception d'une proposition de la compagnie Nitro Software inc. pour la fourniture de la suite de productivité Nitro, pour une période de 3 ans, au montant de 2 625 \$ par année;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux technologies de l'information, monsieur Martin Beaulieu, en date du 18 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'entériner l'adjudication du contrat à Nitro Software inc. pour la fourniture de la suite de productivité Nitro, pour une période de 3 ans, pour un montant total de 7 875 \$, conformément à la proposition déposée en date du 18 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le maire quitte et reprend son siège au cours de ce point.

2020-01-016

RÉSOLUTION

Autorisation de signature d'un avenant – entente de développement culturel (convention d'aide financière) – programme d'aide aux initiatives de partenariat – ministère de la Culture et des Communications du Québec – 2020

CONSIDÉRANT la signature de l'entente de développement culturel (convention d'aide financière), dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat et de la mesure 28 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, concernant une subvention de 5 000 \$ pour la réalisation de projets de développement culturel, par la résolution n° 2019-04-083 adoptée lors de la séance tenue le 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère propose de bonifier cette entente en augmentant sa participation de 5 000 \$ moyennant un engagement de la Ville à augmenter sa contribution du même montant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire augmenter sa contribution pour la réalisation de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice culturelle, madame Julie Patenaude, en date du 7 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

De confirmer au ministère de la Culture et des Communications du Québec l'engagement de la Ville à investir une somme additionnelle de 5 000 \$, pour l'année 2020, dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat et de la mesure 28 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023;



D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant à l'entente de développement culturel (convention d'aide financière) à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, pour le versement d'une subvention additionnelle de 5 000 \$ dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Demande au ministère des Transports – relocalisation du passage à niveau prévu rue William McMaster à McMasterville

Point retiré.

Dépôt compte rendu annuel 2019 – Gestion et vidange des fosses septiques

Conformément au règlement n° 1086 Relatif à la gestion et à la vidange des fosses septiques, le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement a déposé le compte rendu annuel 2019, daté du 18 décembre 2019, des activités réalisées dans le cadre du service offert par ce règlement.

2020-01-017

RÉSOLUTION

Subvention – Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. – saison de navigation 2020

CONSIDÉRANT la demande de subvention pour la saison de navigation 2020 reçue de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. (ci-après nommée : GCAC);

CONSIDÉRANT QUE cet organisme procède notamment à l'inspection de courtoisie, aux conseils de prévention, à la promotion de la sécurité nautique, à l'aide aux navigateurs désemparés, à l'administration de premiers soins et la réanimation cardiaque;

CONSIDÉRANT QUE la GCAC possède tout l'équipement nécessaire pour dispenser ces services;

CONSIDÉRANT QUE la GCAC sollicite l'aide financière des municipalités riveraines afin de rencontrer ses objectifs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée LaForest,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le versement d'une contribution financière au montant de 500 \$ à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. à titre de participation de la Ville aux coûts d'opérations du service nautique pour la saison 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-018

RÉSOLUTION

Subvention – école Jacques-Rocheleau – salon du livre – 4 et 5 décembre 2019

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par la direction de l'école Jacques-Rocheleau pour l'organisation d'un salon du livre, mettant en vedette nos auteurs québécois, qui s'est tenu les 4 et 5 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'école organise cet événement littéraire, auquel participent les Grandbasillois, depuis dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une subvention à l'école pour l'organisation de cet événement;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 300 \$ à l'école Jacques-Rocheleau, à titre de subvention de la Ville, pour le salon du livre qui s'est tenu les 4 et 5 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-019

RÉSOLUTION

Subvention – Comité de parents BÉMOL – campagne de financement annuelle 2019-2020

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'organisme Comité de parents BÉMOL dans le cadre de leur campagne de financement annuelle;

CONSIDÉRANT QUE 25 étudiants de la Ville participent au programme Art-études (musique) de l'école Ozias-Leduc offert par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une subvention à l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 150 \$ à l'organisme Comité de parents BÉMOL dans le cadre de leur campagne de financement annuelle 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-020

RÉSOLUTION

Subvention – École les Dynamix – Championnats québécois en trampoline – 26 au 28 avril 2019

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue pour la participation du Grandbasilois, Antoine Beshara aux Championnats québécois en trampoline qui ont eu lieu à Vaudreuil-Dorion, du 26 au 28 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une subvention à l'École les Dynamix pour la participation de ce jeune Grandbasilois à ces championnats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 150 \$ à l'École les Dynamix, pour la participation d'Antoine Beshara aux Championnats québécois en trampoline qui ont eu lieu à Vaudreuil-Dorion, du 26 au 28 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-021

RÉSOLUTION

Subvention – Équipe du Québec – Défi de Patinage Canada 2020 – 27 novembre au 1^{er} décembre 2019



CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue pour la participation de la Grandbasiloise, Maelle Denké au Défi Patinage Canada qui a eu lieu à Edmonton en Alberta, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une subvention à l'Équipe du Québec pour la participation de cette jeune Grandbasiloise à cette compétition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 300 \$ à l'Équipe du Québec, pour la participation de Maelle Denké au Défi de Patinage Canada qui a eu lieu à Edmonton en Alberta, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de rapports de participation

Le conseil prend acte du dépôt des rapports de participation suivants :

- Du trésorier à la formation La perception des créances et la vente pour taxes, offerte par la COMAQ, tenue le 17 avril 2019;
- Du conseiller du district 4 au Forum sur le patrimoine religieux tenu les 7 et 8 novembre 2019.

Affaires nouvelles

Point ajouté

A-2020-01

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 1155 Relatif au stationnement de nuit en période hivernale afin d'exclure de l'interdiction de stationnement la rue Roland-Chagnon et le côté sud de la rue Daragon (projet de règlement n° 1155-1)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Guy Lacroix, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 1155 Relatif au stationnement de nuit en période hivernale afin d'exclure de l'interdiction de stationnement la rue Roland-Chagnon et le côté sud de la rue Daragon.

Présentation du projet de règlement n° 1155-1

Le projet de règlement n° 1155-1 est présenté et déposé.

Période de questions et réponses (21 h 15 à 21 h 50)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2020-01-022

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Josée LaForest,
Appuyé par madame Line Marie Laurin,



ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard
Maire

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière